

Rapport Castonguay : la FCCQ souhaite que le gouvernement agisse dans le sens des recommandations

Montréal, le 19 février 2008 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) salue les recommandations du rapport Castonguay et encourage le gouvernement à les appliquer le plus rapidement possible. Pour la FCCQ, la préservation d'un système de santé universel de qualité, passe par une plus grande implication du secteur privé dans la livraison des soins de santé afin d'en accroître l'efficacité, tout en respectant la capacité collective de payer des Québécois.

« Notre choix de se doter de services publics accessibles et de qualité demande que nous travaillions de manière concertée afin d'assurer la pérennité de ces derniers. Pour ce faire, nous devons redéfinir la place et le rôle des secteurs public et privé, prendre conscience du prix réel des biens et services publics et, par le fait même, mieux distinguer les notions souvent confondues que sont l'universalité, l'accessibilité et la gratuité », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

La FCCQ ajoute également sa voix à celle du comité Castonguay afin d'encourager le gouvernement à laisser plus de latitude aux médecins afin qu'ils puissent desservir le secteur privé une fois qu'ils ont atteint leur plafond d'heures de pratique dans le système public. La FCCQ invite donc le gouvernement à reconsidérer le principe de l'étanchéité de la pratique médicale. Une plus grande souplesse pourrait, selon la FCCQ, favoriser une organisation plus rationnelle de l'activité des professionnels de la santé. Elle contribuerait également à rentabiliser le coût de leur formation et se traduirait par une optimisation des ressources humaines disponibles.

De plus, à l'instar de la proposition du comité Castonguay, l'ouverture au financement privé devrait se faire par le biais de l'assurance privé. Selon la FCCQ, un élargissement de la possibilité de contracter une assurance privée permettra de donner plus de choix aux citoyens qui, tout en restant couverts par le système public, pourraient choisir de payer plus pour se faire traiter dans un système privé parallèle, sans que les fonds publics ne soient engagés pour couvrir ces soins. Le recours au financement privé pourrait alors être avantageux pour le gouvernement, puisque les citoyens qui s'en prévaudront continueront de contribuer au financement du système public.

Quant à la proposition du comité Castonguay de créer un fonds dédié à la santé, financé par la hausse de la TVQ et par l'introduction d'une franchise modulée en fonction du revenu des citoyens et de leur utilisation des soins de santé, la FCCQ croit qu'il s'agit d'une avenue intéressante pour accroître le financement et limiter les coûts des services publics de santé. En proposant une approche de franchise, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur, le groupe de travail tente d'apporter une solution à la surconsommation des services de santé afin de limiter la croissance des coûts. En ce sens, la FCCQ est d'avis que le gouvernement devrait informer les citoyens du coût qu'ils engendrent à la collectivité lorsqu'ils consomment les services publics de santé. Un reçu lors de l'utilisation des soins de santé ou un formulaire énumérant les soins consommés au cours d'une année serait, selon la FCCQ, un pas dans la bonne direction. Le véritable bénéfice de l'introduction d'une franchise se trouve dans l'épargne dégagée de la réduction de la surconsommation des services publics de santé, qui sont, dans les faits, loin d'être gratuits.

Rappelons que la FCCQ avait souligné auprès du comité Castonguay que les délais subits par les citoyens dans le domaine de la santé impliquent par ailleurs des coûts pour les entreprises du Québec et pour l'économie. En effet, une étude commanditée par la FCCQ évalue à 90 M\$ le coût, à l'échelle du Québec, pour les employeurs, d'une journée d'absence passée dans le système de santé en termes de production perdue. Un coût actuellement supporté par les entreprises québécoises et pour lequel personne ne tire de bénéfices.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres en matière de politiques publiques et en ce sens, sert de modèle pour un environnement d'affaires innovateur et concurrentiel.

Renseignements :

Stéphanie Lincourt

Directrice des communications

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Tél. : 514 844-9571, poste 3240

Cell. : 514 467-7220

stephanie.lincourt@fccq.ca